



Malroy, le 21 janvier 2026

ARRETE AR_2026_003

MAIRIE
33, rue Principale
57640 MALROY
Tel : 03.87.77.89.36
email : contact@malroy.fr

Arrêté portant permis de stationnement

Le Maire de la commune de Malroy

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Considérant la demande de la société RENOVA CLAIRE, 2, rue Wangari Maathai - 57140 NORROY-LE-VENEUR en date du 20 janvier 2026 qui souhaite stationner un abri de chantier du 21 janvier 2026 au 30 avril 2026 en occupant temporairement le domaine public devant le n° 7, chemin de la Croisette ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public durant cette période ;

ARRETE :

Article 1er : Du 21 janvier 2026 au 30 avril 2026, la société RENOVA CLAIRE, 2, rue Wangari Maathai - 57140 NORROY-LE-VENEUR est autorisée à stationner un abri de chantier devant le n° 7, chemin de la Croisette.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : un emplacement de stationnement sera réservé devant le n° 7, chemin de la Croisette.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : La société RENOVA CLAIRE occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ennery, Monsieur le Chef de la Police Municipale Mutualisée, M. le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.



Le Maire,

Hervé GAUDE